



L'an deux mille seize et le VINGT TROIS MARS,
A la salle polyvalente de SAINT ANDRE SUR CAILLY, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre CARPENTIER

Etaients présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Excusé
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Excusée		
	Vincent DECORDE	Excusé		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Présent	Eric CHIVOT	Excusé
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Excusé	Eliane COEFFIER	Présente
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	Excusé	Delphine DURAME	Présente
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Excusée
Bosc Edeline	Denis LEMBOUCHER	Présent	Jean-Pierre HOUEL	Présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Excusée Donne pouvoir à Me VALLOT		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	Présente		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	Excusé donne pouvoir à Léon LEVASSEUR		

Catenay	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Excusée – pouvoir donné à N. CAJOT		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	Excusé
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Excusé	Jacques AMEDEE	Présent
Héronchelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Excusée	Joël FORTIER	Excusé
Morgny Pommeraye la	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	Présente		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	présent	Thierry AUVRAY	Présent
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOU	Présent
Sainte Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	Présent		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Présent
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Présent		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Excusé
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Excusé	Christelle SCHOEGL	Présente
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Excusé		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	Excusé

Assistaient :

Marielle ANDRICQ, assistante de gestion

Catherine JEGAT, trésorière

Joël LEROY, technicien voirie

Hélène LIMARE, responsable comptabilité RH

Céline MARECHAL, DGS

1. Nomination du secrétaire de séance et Validation du PV du 24 février 2016

M. CHAUVET, Président, procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre CARPENTIER, Vice-Président, se propose.

M. CHAUVET demande l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 février 2016.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité, le procès-verbal.

Monsieur CHAUVET demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Vote des programmes voirie fonctionnement et investissement 2016
- Modification des modalités du fonds de concours sur les travaux d'entretien

Le conseil communautaire accepte.

2. Programme voirie fonctionnement et investissement 2016 (délibération n° 2016-03-16)

Le 1er Vice-Président, Bruno LEGER, propose les programmes de fonctionnement et d'investissement 2016 (document distribué en séance)

- L'enveloppe prévisionnelle du programme fonctionnement s'élève à : 142 052 €
- L'enveloppe prévisionnelle du programme investissement s'élève à 340 425 € HT (dont une tranche conditionnelle de 28 000 € HT)

Il est entendu que le programme entretien (sur la partie « enduits superficiels ») sera diminué de 30% si les fonds de concours des communes ne sont pas mis en place

Il est entendu le programme investissement sera effectué en fonction :

- Du résultat des marchés
- De la mise en place des fonds de concours
- De l'obtention des subventions départementales

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- valide les programmes voirie tel que présentés ci-dessus
- autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants (Département)
- autorise le Président à lancer les marchés correspondants

3. Modalités fonds de concours voirie en fonctionnement (délibération n°2016-03-17)

La loi de finances 2016 a introduit la possibilité de bénéficier du FCTVA sur les travaux d'entretien de voirie.

Il est donc nécessaire de modifier les modalités d'application du Fonds de concours sur la partie fonctionnement

Il est proposé d'appliquer à partir de 2016 le taux de fonds de concours voirie de 30% sur le montant HT des travaux d'entretien supportés par la section de fonctionnement ; les autres modalités d'application restent inchangées.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide les nouvelles modalités de calcul du fonds de concours portant sur le programme entretien voirie. Les autres modalités d'application restent inchangées.

Arrivée de Christèle SCHOEGEL, 18h25

4. Vote des BP 2016

BUDGET LOCABAT – délibérations 2016-03-18 et 2016-03-19

Le Budget prévisionnel de LOCABAT1 présente un excédent de fonctionnement abondé par les loyers calculé à hauteur de 25 000 € pour 2016.

Comme pour les années précédentes, il est proposé dans la mesure du possible, de reverser cet excédent sur le budget principal de la CCME en fin d'année.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide de reverser la somme de 25 000 € sur la section fonctionnement du Budget principal de la CCME, article 755 si l'exécution du budget le permet.

Le BP LOCABAT 1 est équilibré en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement pour : 89 225 €,
compte tenu de l'excédent reporté 2015 arrondi à 45 825 €.

- En investissement pour :
- Dépenses : 29 704 €
Dont Déficit 2015 reporté arrondi à 8 304 €

- Recettes : 29 704 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2016 de LOCABAT 1 pour les sommes ci-dessus.

Arrivée de Georges MOLMY, 18h35

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES – délibérations 2016-03-20 et 2016-03-21

Le Budget prévisionnel de l'Hôtel d'entreprises présente un excédent de fonctionnement abondé par les loyers calculé à hauteur de 15 000 € pour 2016.

Comme pour les années précédentes, il est proposé dans la mesure du possible, de reverser cet excédent sur le budget principal de la CCME en fin d'année.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide de reverser la somme de 15 000 € sur la section fonctionnement du Budget principal de la CCME 2016, article 755, dans la mesure où l'exécution du budget le permet.

Le BP Hôtel entreprises est équilibré en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement pour : 58 016 €,
compte tenu de l'excédent reporté 2015 arrondi à 5 004 €.

Il présente un sur-équilibre d'investissement :
- Dépenses : 11 812 €

- Recettes : 123 112 € dont
excédent 2015 reporté arrondi à 104 441 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2016 de l'Hôtel d'Entreprises pour les sommes ci-dessus.

BUDGET EXPA – délibérations 2016-03-22

Le BP EXTENSION PARC ACTIVITES DU MOULIN D'ECALLES (EXPA) est **équilibré** en dépenses et en recettes :

- en **fonctionnement** pour : 2 079 733 €,
compte tenu de **l'excédent reporté 2015 arrondi à** 263 249 €.

- Et en **investissement**, pour 1 704 715 € dont
Déficit 2015 reporté arrondi à 154 608 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2016 de l'EX.P.A pour les sommes ci-dessus.

BUDGET CTOM – délibérations 2016-03-23 à 2016-03-26

Arrivé de Denis LEBOUCHER, 19h10

Vote des taux

Le produit de TEOM inscrit dans le budget en recettes de fonctionnement correspond à 1 170 000 €.

Il est proposé de conserver les taux de TEOM identiques à 2015 soit :
pour 2016 :

zone 1 : Buchy - 2 collectes hebdomadaires	17.89 %
zone 2 : les 25 autres communes – 1 collecte hebdomadaire	17.23 %

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté vote les taux ci-dessus proposés.

Vote de la redevance artisans /commerçants

Le Président propose de maintenir la redevance spéciale pour l'année 2016, avec une augmentation au regard des coûts de traitement soit environ 1.5 %

A l'unanimité de ses membres, le Conseil approuve la reconduction de ce recouvrement à l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers pour l'année 2016, avec une augmentation fonction des coûts de traitement, soit environ 1.5 %.

Vote de la redevance des communes

Conformément à la présentation du budget primitif 2016 Collecte et Traitement des ordures ménagères, il a été prévu une augmentation sur la redevance spéciale des communes, correspondant à l'augmentation des coûts du SMEDAR soit 1.5 %.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote l'augmentation de la redevance spéciale des communes d'environ 1.5% conformément à la prévision budgétaire.

Vote du BP CTOM

Le BP (CTOM) Collecte et Traitement de Ordures Ménagères est **équilibré** en dépenses et en recettes :

- en **fonctionnement** pour : **1 444 062 €**,
compte tenu de l'excédent reporté 2015 arrondi à **190 762 €.**

Il présente un sur-équilibre d'investissement :
- Dépenses : **206 000 €**

- Recettes : **261 498 €** dont
excédent 2015 reporté arrondi à **119 287 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2016 du CTOM pour les sommes ci-dessus.

BUDGET CCME – délibérations 2016-03-27 à 2016-03-29
--

Vote des taux de fiscalité

Le Président expose que la proposition budgétaire présentée est sans augmentation des taux de fiscalité.

Il propose au conseil de ne pas augmenter les taux et de les voter par conséquent à l'identique de 2015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, vote la reconduction à l'identique des taux 2015 pour l'année 2016 soit

- **TH : 4,30 %**
- **TFPB : 2,80%**
- **TFNB : 5,25%**
- **CFE hors zone : 2,35%**
- **CFE de zone : 19,44%**

Participations, subventions et adhésions

Monsieur le Président propose de voter les participations, subventions et adhésions suivantes pour l'année 2016 ; le conseil demande à les voter ligne par ligne.

Le Président expose au conseil la demande d'augmentation de l'office de tourisme de Clères (passage de 2.10 à 2.15) et de l'office de tourisme des trois Vallées (passage de 2.40 à 2.50) ; le conseil, après discussion décide de ne pas accéder aux deux demandes et de maintenir le même montant à l'habitant.

Pour les concours divers, il est à noter que Madame SCHOEGEL, trésorière de l'OT de Clères se retire du vote.

Compte 6281 Concours divers	2016
<i>ADM 76</i>	900
<i>Profession Sports</i>	40
<i>OT 3 Vallées (2,40)</i>	26760
<i>OT Clères (2,10)</i>	6384
<i>Seine Maritime Expansion</i>	5600
<i>ADCF</i>	1470
<i>Agence urbanisme</i>	10975
TOTAL	52129

Pour les concours divers, compte 6281, conformément au tableau ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et votants, valide les concours accordés à

- ADM 76
- Profession Sports
- OT des 3 Vallées
- OT Clères
- Seine Maritime Expansion
- ADCF

Le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, avec 6 voix contre et 5 abstentions, valide le concours pour l'Agence d'urbanisme, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Pour les contributions aux organismes de regroupement

	2015	2016
Compte 6554 Contributions aux organismes de regroupement		
<i>Syndicat d'aménagement numérique</i>	84 000,00	26 000,00
<i>Pays Entre Seine et Bray</i>	41 000,00	41 270,00
TOTAL	125 000,00	67 270,00

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide les contributions aux organismes de regroupement

Pour les subventions aux associations, il est à noter que Monsieur Molmy et Monsieur Chabé, respectivement Président et secrétaire de l'association de Musique du Moulin d'Ecalles se retirent du vote.

	2015	2016
Compte 6574 Subvention aux associations		
<i>Ecole de musique</i>	55 000,00	55 000,00
<i>Forum orientation</i>	300,00	300,00
TOTAL	55 300,00	55 300,00

A l'unanimité des membres présents et votants, le conseil communautaire valide les subventions aux associations.

Vote du budget

Le BP CCME est équilibré en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement pour : **2 638 122 €**,
compte tenu de **l'excédent reporté 2015 de 816 424 €**.

- Et en **investissement**, pour **1 426 802 €** dont
Déficit 2015 reporté arrondi à **407 602 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2016 du budget principal de la CCME pour les sommes ci-dessus

5. Ressources humaines : mise en stage d'un agent (délibération 2016-03-30)

Le Président propose au conseil la mise en stage de l'agent remplaçant de la déchèterie à compter du 1^{er} mai 2016 ;

Il aura le grade d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) ; sa fonction principale sera agent de déchèterie mais le poste aura également une polyvalence sur des missions d'espaces verts, petits entretien, riper ;

Cette mise en stage ne nécessite pas de création de poste et de modification de tableau des effectifs ; le poste existe déjà mais est vacant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide la mise en stage de l'agent dans les conditions décrites ci-dessus.

6. Ressources humaines : augmentation des heures de l'agent d'entretien (délibération 2016-03-31)

Le Président propose à l'assemblée d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, **agent d'entretien** à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires en raison **d'un surcroît de travail lié à la mise en place d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme** et que ce poste soit porté à une durée hebdomadaire de 12/35^e.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 mars 2016.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

Article 1^{er} : de supprimer le poste existant au tableau des effectifs et de créer un nouveau poste

Articler 2 : d'adopter la (les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article(s) 6411 et suivants.

7. GESTION PERSONNEL - O.M. Création poste adjoint technique 1^{ère} classe ((délibération 2016-03-32)

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision serait soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la spécificité de l'emploi de conducteur de poids lourds et plus précisément de bennes ordures ménagères, et dans le but de regrouper sous un même grade les agents de même fonction, il convient de créer l'emploi correspondant.

➤ Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de conducteur poids lourds au grade d'adjoint technique 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie C au service collecte et Traitement des ordures ménagères à compter du 1er avril 2016.

➤ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,
DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Ex : SERVICE collecte OM					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Conducteur poids lourds O.M.	Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	Non pourvu
Conducteur poids lourds OM	Adjoint technique 1ère classe	C	1	2	TC
Gardien déchetterie	Adjoint technique 2ème classe	C	2	2	TC
ripeur	Adjoint technique 2ème classe	C	2	2	TC
Responsable technique OM	ingénieur	A	1	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

8. GESTION PERSONNEL -Modification régime indemnitaire cadre d'emploi des adjoints techniques (délibération 2016-03-33)

Institution INDEMNITE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Président propose de modifier le régime indemnitaire de la collectivité comme suit :

Institution de l'Indemnité Représentative de Sujétions Spéciales et de Travaux Supplémentaires (IRSSTS) aux membres des cadres d'emplois des adjoints techniques exerçant les fonctions de conducteur de véhicule.

Conditions d'octroi :

Cette indemnité est composée de deux parts **cumulables** :

La première part est accordée aux agents en fonction des sujétions qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions et de leur manière de servir. Son montant moyen résulte de l'application d'un **coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 à un montant de référence annuel.**

Actuellement le montant de référence annuel en vigueur au 23 août 2007 est fixé à :

750 € pour un adjoint technique de 2^{ème} classe,

800 € pour un adjoint technique de 1^{ère} classe,

850 € pour un adjoint technique principal de 2^{ème} classe

900 € pour un adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Selon le décret créant l'indemnité, le montant individuel doit prendre en compte les sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, les responsabilités exercées et la manière de servir.

La seconde part est liée au nombre d'heures supplémentaires effectivement accomplies (au maximum 250 heures par an).

Cette indemnité n'est pas cumulable avec l'IAT ni avec l'IHTS.

Considérant qu'il y a lieu de fixer, selon les dispositions prévues par les textes susvisés, le régime indemnitaire des filières techniques et administratives de la communauté de communes,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen applicables à ces personnels,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents

- la mise en place de l'Indemnité Représentative de Sujétions Spéciales et de Travaux Supplémentaires aux conditions en vigueur qui fera l'objet d'un arrêté individuel.
- Que le versement des indemnités sera effectué de façon mensuelle.
- Que cette délibération sera effective à compter du 1er avril 2016.

9. GESTION PERSONNEL - Mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective - Délibération de principe (délibération 2016-03-34)

Les principaux éléments sont exposés par le Président :

Principe : possibilité de valoriser la performance collective des services et la qualité des prestations fournies aux administrés

Bénéficiaires : Equipe collecte des OM – 8 agents actuellement répartis entre l'équipement déchèterie et la collecte des OM en porte à porte

Période de référence : 12 mois

Montant maximum individuel : 300 €

Avis du comité technique préalable à la mise en place et au versement

Le Président indique que la délibération porte sur

- La mise en place de la prime
- Les bénéficiaires

Ainsi, la prochaine étape sera la formalisation des indicateurs et le passage au comité technique pour validation

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- La mise en place de la prime
- Les bénéficiaires : le service collecte et traitement des ordures ménagères

La séance est levée à 20h30

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Herout	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMELEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	